



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029  
29196 Quimper cedex

nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr) nous voir <http://cg29.fr>

# BREF

n° 12

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur

## Avancement/promotion : on récapitule



Dès la réception des listes, la CGT est montée au créneau car elle estimait que le processus de promotion et **les propositions de l'administration étaient inacceptables** (Voir **BREF** n°6 du 26/04/2012).

Comme rien ne bougeait malgré nos interventions répétées, nous avons adressé **un courrier au Président du Cg**, le 10 mai dernier, pour attirer son attention sur la situation.

En l'absence de réponse et compte-tenu des réclamations répétées de nombreux agents, nous avons décidé d'appeler au **débrayage le 14 juin** pour essayer de débloquer la situation.

**La CGT étant le seul syndicat à avoir appelé à manifester**, la mobilisation n'a pas permis d'instaurer un rapport de force qui soit favorable aux agents.

**Le résultat est celui que l'on connaît :**

- Des promotions au compte-gouttes avec des injustices flagrantes. Le Cg n'utilise pas les possibilités offertes par le statut tout en faisant croire que c'est la loi qui bloque (Voir **BREF** n°9 du 27/08/2012).

- Notre employeur s'appuie sur son fameux « faisceau d'indices » pour sélectionner les promus, faisceau que la plupart d'entre nous ne parvient pas à voir. Sans doute faut-il des yeux de « manager » pour le discerner.

- Des soi-disant règles qui sont valables pour l'un et ne le sont pas forcément pour l'autre.

Tout cela se rapproche fort de ce que l'on appelle une « **promotion à la tête du client** »

Cette situation doit nous faire prendre conscience de **l'importance des règles claires** pour éviter les dérives de ce genre qui pénalisent toujours les plus « vulnérables ». Elle doit aussi nous faire réaliser **l'importance de ne pas rester isolé** et de rejoindre le syndicat. La CGT défend bec et ongles **le statut de la fonction publique** qui a été construit, entre autre, pour **éviter les cuisines internes indigestes**.

**Voir nos propositions au verso**

# Nos propositions

- Des **ratios à 100%** compte-tenu des règles statutaires déjà restrictives et que le Cg utilise toutes les possibilités offertes par le statut,
- que les adjoints administratifs accèdent à l'**échelon spécial** dès qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté, sans restriction, au même titre que dans la filière technique,
- que les lauréats de l'**examen de rédacteur** ne soient pas les victimes des dysfonctionnements de l'Administration et qu'ils soient promus hors quota,
- que le grade d'**agent de maîtrise** soit considéré comme un déroulement normal de carrière tenant compte de l'ancienneté et donc de la technicité et non-pas une sélection obscure et restreinte,
- nous avons également demandé que l'avancement au grade de **rédacteur principal** ne soit pas entravé par cette clause des « 2 ans minimum entre 2 avancements ou promotions » compte-tenu du nouveau décret qui ne permettra plus aux agents d'être promus avant plusieurs années. Cette revendication est d'autant plus justifiée que cette clause n'est écrite nulle part,
- que l'**inscription sur liste d'aptitude** se fasse à la demande de l'agent lorsqu'il est **lauréat d'un examen professionnel** et ce afin de ne pas le bloquer dans une éventuelle mutation externe,
- que l'absence de poste dans la collectivité ne soit pas une condition bloquante pour l'inscription sur liste d'aptitude.

## Rappel des revendications de la CGT concernant l'évolution de carrière

Salaires minimum égal au SMIC revendiqué par la CGT : **1 700 euros bruts en 2011**.

Ce salaire minimum correspond à l'accès des personnes sans qualification.

La CGT revendique l'évolution de la valeur brute du point d'indice en l'indexant au minimum au coût de la vie.

| Grille indiciaire        |                           |                        |
|--------------------------|---------------------------|------------------------|
| Catégorie                | Niveau de recrutement     | Salaires brut de début |
| Accès sans qualification |                           | SMIC                   |
| C                        | CAP / Brevet des collèges | 1,2 x le SMIC          |
| B1                       | BAC                       | 1,4 x le SMIC          |
| B2                       | BAC + 2                   | 1,6 x le SMIC          |
| A1                       | BAC + 3                   | 1,8 x le SMIC          |
| A2                       | BAC + 5                   | 2 x le SMIC            |
| A3                       | BAC + 8                   | 2,3 x le SMIC          |

Amplitude de la grille indiciaire : 1 à 4,6.

Amplitude minimale de carrière de 1 à 2, dans le même cadre d'emplois, garantie à tout agent individuellement, pour une carrière complète (par exemple, tout agent recruté à l'indice 300 est assuré de parvenir à l'indice 600 en fin de carrière).

**Et n'oubliez pas d'aller régulièrement sur <http://cgtcg29.fr>**



### Bulletin d'adhésion

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

